

VILLE DE VETHEUIL  
**Délibération 2024-33**

LE VENDREDI 17 MAI DEUX MIL VINGT QUATRE A DIX-NEUF HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

**PRESENTS** : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M. Didier DUFOURMANTEL, M Laurent DUGAS, Mme Flore GAMBIER, Mme Roxane FOSSÉ, M. Romuald SEITE, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Christine GIBAUD, M. Thierry GARDIE.

**SECRETAIRE** : Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

date de convocation : 17/05/2024

date d'affichage : 07/05/2024

nombre de conseillers :

en exercice : 14

présents : 10

votants : 13

quorum : 8

**PROCURATIONS** :

M. Olivier ROUCHE donne procuration à M. Laurent DUGAS

M. Thierry DUBOIS donne procuration à M. Didier DUFOURMANTEL

M. Philippe BEUGNON donne procuration à Mme Dominique HERPIN-POULENAT

**ABSENT EXCUSE** :

M. David LE GLANIC

**CONVENTION POUR LE RACCORDEMENT DE LA COMMUNE DE VIENNE-EN-ARTHIES SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE VETHEUIL**

Des travaux de création d'un réseau d'assainissement collectif ont été réalisés en 2022 sur la commune de Vienne-en-Arthies. Les eaux usées collectées par ce nouveau réseau concernent l'avenue des Millonnets, la rue des Moulins, la côte du Pavillon et la rue du Chesnay, représentant ainsi un total de 75 raccordements.

Conformément à ce qui avait été convenu il y a plusieurs années entre les deux communes, les effluents en provenance de Vienne-en-Arthies transiteront par le réseau de Vétheuil pour être traités par la station d'épuration.

Il est donc nécessaire de conclure avec la commune de Vienne-en-Arthies et la société SUEZ, délégataire du service public d'assainissement de Vétheuil, une convention décrivant :

- la description du réseau raccordé,
- la qualité et la quantité maximum d'effluents concernés,
- le point de rejet spécifique sur le réseau de Vétheuil,
- la participation financière au fonctionnement du réseau et de la STEP.

Cette participation financière, versée au délégataire, comprendra par propriétaire un abonnement et, par mètre cube consommé :

- une redevance correspondant à la gestion et l'entretien de la STEP,
- une redevance correspondant à la gestion et à l'entretien des équipements et réseaux de Vétheuil,
- une part communale perçue pour le compte de Vétheuil.

Elle évoluera en en application d'une formule paramétrique.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-095-219506516-20240517-2024\_33-DE

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer avec la commune de Vienne-en-Arthies, et la société SUEZ une convention pour le raccordement de la commune de Vienne-en-Arthies sur le réseau d'assainissement de Vétheuil.

Madame le Maire  
DOMINIQUE HERPIN-POULENAT

Envoyé le :  
Reçu en S/Prefecture de Pontoise le  
Publié le :  
La présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours dans un délai  
de deux mois devant le Tribunal Administratif  
de Cergy-Pontoise à compter de sa publication.

La secrétaire de séance  
Isabelle LEPICIER-CAPUTO



REÇU EN PREFECTURE

le 23/05/2024

Application agréée E-legalite.com